

DECLARATION SUR LA CRISE DU GOLFE

1. La Communauté européenne et ses Etats membres demeurent fermement engagés en faveur de l'application intégrale des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le retrait complet du Koweït par l'Irak et la restauration de la souveraineté du Koweït ainsi que de son gouvernement légitime demeurent les conditions absolues de toute solution pacifique à la crise.
  
2. La Résolution 678 du Conseil de Sécurité est pour l'Irak le signe le plus clair qui soit de la détermination de la communauté internationale à assurer la pleine restauration de la légalité internationale. La responsabilité incombe au gouvernement irakien d'assurer la paix à son peuple en se conformant pleinement aux demandes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en particulier le retrait complet du Koweït avant le 15 janvier.
  
3. La Communauté européenne et ses Etats membres espèrent sincèrement que l'application des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies pourra être assurée de façon pacifique. A cet effet, ils soutiennent un dialogue tel que celui proposé par le Président Bush. Ils approuvent également l'action du Secrétaire Général des Nations Unies et espèrent que les Membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies demeureront aussi activement engagés. Ils souhaitent que les pays arabes continuent à jouer un rôle important dans le cadre des efforts en faveur d'une solution pacifique. La Communauté européenne et ses Etats membres soulignent l'importance d'un contact entre la Présidence et le Ministre des Affaires étrangères irakien, en vue d'assurer, en coordination avec d'autres membres de la communauté internationale, le plein respect des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

4. Le Conseil Européen exprime son soulagement à l'égard de la décision irakienne de libérer tous les otages étrangers, mais souligne sa profonde préoccupation à l'égard du refus de l'Irak de se retirer du Koweït, de l'occupation oppressive et inhumaine de ce pays et de la tentative d'en détruire la structure.

DECLARATION SUR LE MOYEN-ORIENT

1. Le Conseil Européen exprime sa consternation devant l'absence persistante de perspectives claires de solution au conflit israélo-arabe et au problème palestinien, et la reprise d'actes de terrorisme et de violence. Il exprime sa profonde préoccupation devant la montée de l'incompréhension et de la tension dans les Territoires Occupés. Il appelle à nouveau les parties concernées à s'abstenir de recourir à la violence qui ne peut qu'entraîner de nouvelles violences. Il exprime sa préoccupation des pratiques israéliennes de représailles collectives telles que les destructions d'habitations ou les restrictions à la liberté de circulation et déplore la récente décision de placer en détention administrative des Palestiniens modérés.

Le Conseil Européen appelle une fois de plus Israël à se conformer aux Résolutions 672 et 673 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à agir conformément à ses obligations aux termes de la Quatrième Convention de Genève sur la Protection des Populations Civiles, et à coopérer avec les Nations Unies. Il accueille avec satisfaction les recommandations du Secrétaire Général des Nations Unies à ce sujet et soutient pleinement tout effort du Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue de parvenir à une meilleure protection de la population palestinienne et à la promotion de la paix dans la région. Il réaffirme la détermination de la Communauté européenne et de ses Etats membres à poursuivre l'aide à la population palestinienne confrontée à une situation très grave.

2. Le Conseil Européen réitère son engagement de longue date en faveur d'une solution juste et durable de ces problèmes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et aux principes exprimés par la Communauté européenne dans ses déclarations antérieures. A ces fins, le

Conseil Européen réaffirme son soutien au principe de la convocation, au moment approprié, d'une conférence internationale de paix sous l'égide des Nations Unies.

3. La grave détérioration de la situation économique dans les Territoires Occupés constitue une source de grande préoccupation pour la Communauté. Dans ce contexte, le Conseil Européen réaffirme son engagement en faveur du développement économique et social du peuple palestinien et estime que, dans ces nouvelles circonstances, le doublement de l'aide communautaire aux Territoires Occupés décidé par le Conseil Européen de Strasbourg apparaît particulièrement approprié et opportun.

Le Conseil Européen estime également essentiel de faire tous les efforts afin de créer les conditions pour faciliter et accroître les échanges commerciaux entre les Territoires Occupés et la Communauté.

4. Comme il l'a exprimé dans sa Déclaration du 28 octobre 1990, le Conseil Européen demeure convaincu que des relations de confiance mutuelle et de coopération doivent être encouragées entre les pays de la région, en vue d'établir une situation de stabilité, de sécurité, de bien-être économique et social, et de respect des droits civils et politiques, d'empêcher le retour de situations de crises et la prolifération des armes de destruction massive. La Communauté européenne et ses Etats membres demeurent prêts à coopérer activement avec les pays concernés pour parvenir à ces objectifs et à contribuer au succès de la tâche, confiée au Secrétaire Général des Nations Unies par les Résolutions pertinentes, d'examiner des mesures en vue de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région. Dans ce contexte, le Conseil Européen réaffirme l'importance d'un dialogue euro-arabe significatif et constructif.

DECLARATION SUR LE LIBAN

Le Conseil Européen exprime sa satisfaction au sujet de la réalisation du plan de sécurité du grand Beyrouth à la suite du départ de toutes les milices de la capitale libanaise. Il exprime l'espoir que les évolutions récentes pourront promouvoir le processus de réconciliation nationale et aboutir à la mise en oeuvre complète des Accords de Taef, afin de parvenir à la restauration de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Liban libéré de toutes les troupes étrangères et de permettre au peuple libanais d'exprimer sa volonté à travers des élections libres.

Il appelle les parties concernées à libérer tous les otages encore détenus.

La Communauté Européenne et ses Etats membres réaffirment leur engagement à contribuer à fournir au Liban l'assistance nécessaire pour construire son avenir et envisagent favorablement la participation de la Communauté à la Conférence des donateurs pour la création d'un Fonds d'Assistance au Liban.

DECLARATION SUR L'AFRIQUE DU SUD

La Communauté et ses Etats membres ont toujours suivi avec la plus grande attention l'évolution de la situation en Afrique du Sud et accueilli favorablement les initiatives qui ont été prises pour parvenir à l'abolition de l'apartheid et à la création d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Ils ont déjà exprimé leur appréciation pour les résultats des entretiens entre le Gouvernement et l'ANC, notamment ceux de Pretoria au mois d'août, qui ont ouvert la voie à la négociation d'une nouvelle constitution.

Ils déplorent l'explosion de violence que connaît l'Afrique du Sud et qui risque de mettre en péril ces évolutions. Ils se félicitent toutefois des nouveaux éléments qui sont venus confirmer que le processus de changement déjà entamé se poursuit dans la direction préconisée par le Conseil Européen de Strasbourg. Ils sont décidés à continuer d'encourager ce processus.

Dans ce contexte, le Conseil Européen a décidé que, dès lors qu'une initiative législative pour l'abrogation des lois relatives aux zones d'habitation séparées ("Group Areas Act") et à la propriété foncière ("Land Acts") aura été prise par le gouvernement sud-africain, la Communauté et ses Etats membres procéderont à un assouplissement des mesures adoptées en 1986.

Dès maintenant et afin de contribuer à combattre le chômage et améliorer la situation économique et sociale en Afrique du Sud et d'encourager l'évolution en cours visant à l'abolition totale de l'apartheid, le Conseil Européen a décidé d'abroger l'interdiction de nouveaux investissements.

En même temps, la Communauté et ses Etats membres, dans le but d'envoyer un signal clair de soutien politique aux victimes de l'apartheid et de la volonté de contribuer à un nouvel équilibre

économique et social en Afrique du Sud, ont convenu d'intensifier le programme des mesures positives et de l'adapter aux nécessités de la nouvelle situation, y compris celles concernant le retour et la réinstallation des exilés.

La Communauté et ses Etats membres espèrent ainsi pouvoir contribuer à accélérer le processus en cours en faisant parvenir à toutes les parties engagées dans la négociation un signal concret de soutien pour l'instauration d'une nouvelle Afrique du Sud, unie, non-raciale et démocratique, capable de reprendre la place qui lui revient dans la communauté internationale.

---